

L'ACCORD CADRE D'AOÛT 2004

Synthèse

Vers la fin des restitutions

Le 1^{er} août 2004, les 147 pays membres de l'OMC ont adopté un accord-cadre sur la libéralisation du commerce agricole mondial.

Cet accord s'inscrit dans le Cycle du Millénaire, lancé à Doha, fin 2001.

Sur le volet agricole, les engagements portent sur les principes d'élimination des subventions à l'exportation, l'abaissement des barrières douanières et sur la réduction des soutiens internes à l'agriculture.

Ce texte, décrivant les principales orientations, devra être précisé lors de prochaines négociations, notamment sur les calendriers d'application et les engagements chiffrés.

Accord sur une fin prochaine des restitutions

Un tabou est tombé. L'Europe a admis très officiellement qu'elle s'engage vers une fin des restitutions à l'exportations avec une date butoir. Cette disparition de l'outil le plus original, mais aussi le plus critiqué, de la politique agricole européenne est le point central de l'accord du 1^{er} août.

L'accord de Marrakech en 1994 avait limité les exportations aidées (restitutions). Un plafond annuel était défini pour chaque produit, décroissant chaque année de 1995 à 2001 : au total – 21 % en volume et – 36 % en valeur.

Lors de la conférence de lancement de Doha ; les restitutions avaient déjà été un sujet d'empoignade autour de querelles sémantiques : retrait progressif voulait-il dire retrait total ? « Sans préjuger du résultat des négociations » avait été ajouté au texte dans la dernière ligne droite.

Cette fois le texte est clair:

- Suppression des subventions directes à l'exportation (restitutions) pour une date qui reste à déterminer.
Hervé GAYMARD, le Ministre de l'Agriculture français, estime l'échéance de la fin des subventions à 2015-2017. Le Groupe de Cairns la demande pour 2008. C'est surtout l'Europe qui utilise ce système en octroyant plus de 90 % de ces aides à l'échelle mondiale.
- Création de règles de disciplines pour les autres outils de soutien à l'exportation (crédits à l'exportation américains, entreprises commerciales d'état d'Australie ou du Canada)
- L'accord prévoit de définir des règles, en ce qui concerne l'aide alimentaire, afin « d'empêcher le détournement commercial ». Les USA ont été plusieurs fois pointés du doigt pour des pratiques douteuses.

Les **secteurs laitier et sucrier**, dont les prix intérieurs restent très supérieurs aux prix mondiaux, utilisent aujourd'hui l'essentiel des restitutions européennes.

Pour le secteur laitier, le constat est le suivant :

- 80 % des exportations sur le marché mondial bénéficient d'aides. Seuls certains fromages ont développé des exportations significatives sans aides.
- 7 % du débouché de la collecte européenne repose sur des exportations aidées. La suppression d'un tel débouché aurait des conséquences très fortes sur les prix (1 % de lait en trop = 3 à 4 % de baisse de prix).
- La restitution moyenne représente un montant équivalent à 30 % du prix européen, un niveau qui rend difficile de s'en passer.

Élargir l'accès aux marchés agricoles

Chaque pays s'engage à ouvrir davantage ses marchés agricoles :

- ❑ Soit par une réduction des droits de douane. Le précédent accord les avait réduits de 36%. Les négociations ont abouti sur la mise en place d'une « formule étagée » non chiffrée avec des baisses plus fortes pour les droits les plus élevés.
- ❑ Soit par un accroissement des contingents d'importation avec des droits de douane réduits. Ces contingents avaient été fixés à 5% de la consommation à Marrakech.
- ❑ Les pays concernés ont la possibilité de garder des droits de douanes élevés pour protéger certains « produits sensibles ». En contrepartie, des volumes à contingent à droits réduits plus importants devront être ouverts pour ces produits sensibles

Beaucoup de nos produits peuvent prétendre au statut de produit « sensible » : le beurre, les fromages, la viande bovine, le poulet, le sucre verront tous leur préférence communautaire remise en cause par une baisse de droits de douane.

Diminuer les soutiens internes à l'agriculture

- Réduction du soutien (boîte orange + boîte bleue + aides *de minimis*) qui a un effet de distorsion de concurrence sur le commerce. Cette réduction sera d'au moins 20% la première année, suivie d'autres réductions à chiffrer.
- Élargissement des critères d'admissibilité de la boîte bleue aux aides contracycliques américaines, mais aussi son plafonnement.
- Un maintien de la boîte verte, dans ses principes, soumise à une clarification de ses critères d'admissibilité.

Conclusion : Le découplage des aides en Europe fait passer 88 % des aides européennes en boîte verte, ce qui simplifie beaucoup le problème. Le montant des soutiens à l'agriculture lorsqu'ils s'effectuent sous forme d'aides rentrant dans la boîte verte, est illimité. Cela reste acquis, malgré les assauts des pays pauvres emmenés par le Brésil et l'Inde qui remettaient en cause cette boîte verte.

Rendez-vous à Hong Kong

Dans les prochains mois ; les négociations vont marquer le pas, en attendant les élections américaines et le renouvellement de la Commission européenne.

La prochaine session de l'OMC au niveau des Ministres, après Doha et Cancun, se tiendra en Chine (Hong Kong) en décembre 2005.

Le cycle de négociations commerciales, lancé à Doha, a de bonnes chances d'y trouver sa conclusion.

Le calendrier prévu verrait un accord général à Hong Kong, les traités ratifiés en 2006 pour un début d'application en 2007.